

Pôle système d'information et ressources humaines  
Direction parcours agents  
Rapporteur : Agnès TAVARD

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2024\_185**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024**

**34 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

L'article L332-23 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le contrat peut être conclu pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

A la suite de besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service, consécutive à un ou des départs de la collectivité ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, si aucune solution en interne ne peut être mise en œuvre pour couvrir le besoin, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

En application de l'article précité et au regard des nécessités de service de la Ville de Cherbourg-En-Cotentin, il est proposé la création des emplois non permanents ci-dessous exposés :

Pôle Cohésion Sociale et Santé :

Direction Enfance éducation / réussite éducative :

- 2 agents d'entretiens / animations, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution entretien ouest
- 3 agents d'entretien / restauration, à temps non complet 24h/35h rémunéré(e)s par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département secteur ouest
- 1 agent d'entretien / restauration, à temps non complet 30h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département secteur ouest

Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :

Direction des Services Généraux :

- 1 agent d'entretien, à temps complet, rémunéré(é) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service propreté et Hygiène des Locaux
- 1 agent d'entretien, à temps non complet (20h/35h), rémunéré(é) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service propreté et Hygiène des Locaux
- 1 agent d'entretien, à temps complet rémunéré(é) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service propreté et Hygiène des Locaux

Pôle Système d'information – ressources humaines :

Direction santé prévention formation :

- 1 conseiller de prévention, à temps complet, rémunéré(é) par référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein du service prévention et condition de travail

Pole de proximité / citoyenneté / culture :

Direction Accueil et population centre :

- 1 agent d'accueil, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein de l'équipe Accueil de la direction Accueil population

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 332-23 et L. 313-1 ,

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire, dans la limite de la durée du besoin et au plus dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois pour un même agent ;
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur e site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h06</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<b>Pour : 46</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 7</b> Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Eddy SAGET	<b>NPPV : 0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 26 juin 2024**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44  
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie  
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

### **ABSENT**

MARGUERITTE David

### **DÉPORT**

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18  
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

---

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 050-200056844-20240701-DEL2024\_185-DE